

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction du
développement de
l'emploi et de
l'insertion

40

Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Convoqué le **jeudi 23 mars 2023**, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Fabienne MOREAU, Mohammed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Isabelle MASSARD), Grégory BOULORD(représenté par Sofia MANSERI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Christophe BERNIER), Nadia MOUADDINE(représentée par Mohammed DDANI), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Khalid DAMOUN (représenté par Roger DUGUÉ), Aurélie REMACLE(représentée par Carole LAFON), Eloi SIMON(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE), Sylvie MOREL(représentée par Véronique DESMETTRE)

Absents excusés :

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote : 5

Jacques BRIFFAULT, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Ibrahima NDIAYE, Ahcen MEHARGA

Nombre de votes pour : 34

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de l'avenant n°3-2023 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Mission Locale

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la convention validée par le conseil municipal du 2 février 2022, entre la ville de Gennevilliers et l'association Mission locale,

Vu la décision du Conseil municipal du 8 février 2023 d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement à l'association Mission locale pour un montant de 220 000€,

Considérant les demandes de subventions 2023 au titre du contrat de ville présentées par l'association Mission locale auprès de la ville de Gennevilliers pour la mise en œuvre de ses activités,

Considérant que le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine encourage les actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de Gennevilliers, en déléguant à la ville de Gennevilliers, au titre de l'année 2023, une enveloppe financière destinée à soutenir les actions au bénéfice de ces publics,

Considérant que la Ville apporte son soutien à l'activité développée par l'association à travers le versement de subventions,

Considérant que les montants des subventions allouées à l'association doivent être précisées chaque année par avenant dans la convention d'objectifs,

Conformément à l'article du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif aux subventions dont le montant annuel cumulé dépasse la somme de 23000€,

DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3-2023 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Mission locale permettant le versement de différentes subventions pour 2023:

-Contrat de ville: 21000€

-Contrat de développement Département – Ville: 15 500€.

En raison des fonctions exercées dans cette association Jacques BRIFFAULT, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Ibrahima NDIAYE , et Ahcen MEHARGA ne prennent pas part au vote .

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 04/04/23

Affiché le 05/04/23

Exécutoire le 05/04/23

Le Maire
Patrice LECLERC



Signé électroniquement le
Le 3 avril 2023